

|                                        |                       |
|----------------------------------------|-----------------------|
| Martineau                              | Rogers                |
| Martini                                | Rompré                |
| Matthews                               | Rowe                  |
| Milligan                               | Sévigny               |
| Monteith (Perth)                       | Simpson               |
| Monteith (Verdun)                      | Skoreyko              |
| Montgomery                             | Small                 |
| More                                   | Smallwood             |
| Morris                                 | Smith (Calgary-Sud)   |
| Morton                                 | Smith (Simcoe-Nord)   |
| Muir (Cap-Breton-<br>Nord et Victoria) | Smith (Winnipeg-Nord) |
| Murphy                                 | Southam               |
| Nielsen                                | Spencer               |
| Noble                                  | Starr                 |
| Nowlan                                 | Stearns               |
| Nugent                                 | Stefanson             |
| O'Leary                                | Stewart               |
| Pallett                                | Taylor                |
| Parizeau                               | Thompson              |
| Pascoe                                 | Thrasher              |
| Paul                                   | Tremblay              |
| Payne                                  | Valade                |
| Phillips                               | Villeneuve            |
| Pigeon                                 | Vivian                |
| Pratt                                  | Walker                |
| Pugh                                   | Webb                  |
| Rapp                                   | Weichel               |
| Régnier                                | White                 |
| Ricard                                 | Winkler               |
| Richard (Kamouraska)                   | Wratten—149.          |

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DU  
RAPPORT DE LA BANQUE DU CANADA

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Monsieur l'Orateur, je veux formuler un grief qui intéresse tous les députés et qui porte sur les droits du Parlement, c'est-à-dire le devoir pour les députés de s'acquitter de leurs fonctions.

Il y a quelques semaines, le ministre des Finances (M. Fleming) a présenté le rapport du gouverneur de la Banque du Canada. Ce rapport traite de questions qui, sur le plan intérieur, sont de la plus haute importance pour le Canada. Le rapport du gouverneur de la Banque du Canada porte sur un certain nombre de points, dont les problèmes économiques actuels du Canada et les solutions qu'envisage le gouverneur dans son programme en vue d'enrayer le chômage. C'est au troisième alinéa de la page 4 de son rapport qu'on trouve l'explication de ses idées à ce sujet:

La conjoncture économique n'a pas été de nature à faire accroître l'emploi en proportion de la hausse de la main-d'œuvre ouvrière.

Le gouverneur continue en signalant entre autres—je parle actuellement du communiqué qui accompagnait son rapport—qu'il a indiqué que le chômage a eu tendance à s'accroître plus sensiblement au Canada qu'aux États-Unis, ces dernières années. Ailleurs, il déclare que le chômage généralisé indique que nous n'avons pas su, tous tant que nous sommes, utiliser au mieux les ressources de la technologie moderne et de l'organisation sociale dont le Canada dispose.

Il demande ensuite quelles sont les meilleures dispositions à prendre, et comment on doit en répartir le coût entre les divers groupes et individus qui composent notre pays.

La loi sur la Banque du Canada est l'une de nos lois importantes; elle détermine l'autorité du gouverneur de la Banque du Canada, délimite les fonctions de ce dernier et établit le pouvoir de la Banque dans la formulation de la politique monétaire. Ces questions font l'objet des articles suivants: paragraphe 2 de l'article 20; paragraphe 1 de l'article 27 et paragraphe 3 de l'article 18 de la loi sur la Banque du Canada.

Le gouvernement nous dit qu'il désire accélérer la discussion des affaires publiques, malgré les délais dont il est essentiellement responsable, mais le ministre des Finances n'a nullement manifesté l'intention de veiller à ce que les membres de la Chambre aient l'occasion de discuter le rapport de la Banque du Canada en présence du gouverneur de la Banque lui-même. Le ministre des Finances, dans un autre contexte, alors qu'on lui imputait la responsabilité des conséquences de la politique monétaire au Canada, a dit que cette responsabilité est liée exclusivement à la fonction de gouverneur de la Banque du Canada. Même s'il n'a pas apporté à l'appui les articles pertinents de la loi sur la Banque du Canada, il reste que le Parlement a confié au gouverneur de la Banque du Canada la tâche de formuler la politique monétaire. Jusqu'ici, la déclaration du ministre des Finances (M. Fleming), l'attitude que j'adopte et celle de mon parti sont tout à fait d'accord.

Le ministre, bien sûr, ajoute que, le Parlement ayant chargé le gouverneur de la Banque du Canada de formuler la politique monétaire, lui, le ministre des Finances, et le gouvernement dont il fait partie ne sont aucunement responsables des conséquences du pouvoir incontesté, reconnu par la loi, qu'exerce le gouverneur de la Banque du Canada en formulant la politique monétaire. Bien entendu, nous sommes d'avis que le ministère, selon notre régime de gouvernement, est responsable de la politique de toute émanation de la Couronne, que ce soit par l'autorité exercée directement par le Parlement ou indirectement par délégation de pouvoir à un fonctionnaire, à une société de la Couronne ou à tout autre intermédiaire.

Mais comme le gouvernement prétend, par la voix du ministre des Finances, qu'il n'a rien à voir avec la politique monétaire—attitude erronée, d'ailleurs—il déroge à son devoir en n'accordant pas au Parlement l'occasion d'examiner le rapport du gouverneur de la Banque du Canada, et il ne saurait s'acquitter de cette obligation par un simple débat sur l'exposé budgétaire, par une série déterminée de discours au cours desquels le